

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 02 SEPTEMBRE 2024**

Date de convocation : 27/08/2024

Date d'affichage : 09/09/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 02 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Monsieur Michel BUOT, Madame Agnès HOPQUIN, Madame Nathalie FAGNEN, Madame Magali DOUCHIN, Monsieur Philippe FEUFEU, Monsieur David FLEURY, Madame Vanessa TALLON, Monsieur Sébastien DUPARD, Madame Sophie GUITET, Monsieur Soumaine ABDRAMAN DARBAYE, Madame Alicia DESSEULLES et Madame Céline SURVILLE.

Excusés : Monsieur Christian HUBERT (pouvoir à Monsieur Gérard DUVAL), Madame Claude CARAU-COUVREUR (pouvoir à madame Marie-Pascale HOUBEN), Monsieur OSMOND François-Noël (pouvoir à Monsieur Soumaine ABDRAMAN DARBAYE), et Monsieur Mathieu VIARD.

Absents : Madame Lydie OSMOND, Messieurs Gildas BAUDRY.

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien DUPARD.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 04 juillet 2024 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Financement transport du mercredi pour activités sportives ou centre de loisirs territoire ancienne communauté 3C
2. Activité de compostage des boues et de déchets verts existante et mise à jour du plan d'épandage sur la commune de Quibou présentée par la SARL Trans-Pintelière : consultation du public - avis du conseil municipal
3. Travaux investissement :
 - a. Maison de santé pluriprofessionnelle
 - b. Salle polyvalente extérieurs
4. Point travaux en cours : bâtiments, espaces verts, cadre de vie
5. Rentrée scolaire 2024 : point effectif - équipe enseignante - organisation services
6. Convention de coopération fixant les conditions de fourniture de repas au collège - CD50
7. PLUi information phase réponses post enquête publique
8. Questions diverses

**I – FINANCEMENT DU TRANSPORT DU MERCREDI POUR LES ACTIVITES SPORTIVES OU CENTRE DE LOISIRS DU TERRITOIRE DE L'EX-COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CANISY
CM2024-09-02-001**

Monsieur le Maire rappelle le contexte historique : un transport en car, le mercredi, en période scolaire, avait été mis en place d'un commun accord entre la communauté de communes du canton de Canisy et le club sportif FC3 rivières (pour les jeunes de l'AJ 3 rivières, à l'époque).

En 2017, cette compétence a été transférée à la CA Saint-Lô Agglo, la communauté d'agglomération ayant la compétence sport.

Monsieur Fabrice LEMAZURIER, Président de la CA Saint-Lô Agglo, souhaite redonner aux communes de l'ex-3C la compétence transport du mercredi et, plus précisément, la charge financière de ce service (8,5K€ annuel environ).

Ce transport (en car) du mercredi a été mis en œuvre pour que les enfants de nos communes (sans possibilité de transport dans la sphère privée) puissent le mercredi rejoindre les deux pôles de Saint-Samson-de-Bonfossé et Canisy pour l'activité foot ou centre de loisirs.

Les parents peuvent inscrire leurs enfants qui sont pris en charge à chaque arrêt de bus suivant le circuit établi avec le FC3 Rivières. Sur la saison 2023-2024, 41 enfants (inscrits) ont pu bénéficier de ce service (17 de Bourgvallées, 5 de Dangy, 7 de Quibou, 1 de Saint Martin, 1 de Carantilly, 7 de Canisy et 3 hors territoire).

La CA Saint-Lô Agglo propose de continuer à gérer le service mais demande aux collectivités de supporter la charge financière (estimée à 8,5K€ vs année 2023-2024), charge à elles d'en déterminer la clé de répartition.

Monsieur le Maire précise que le 29/04 dernier, tous les maires des communes concernées étaient invités en mairie de Canisy pour échanger sur le sujet et soumettre une proposition ; étaient représentées les communes de Bourgvallées, Quibou, Saint-Martin-de-Bonfossé et Canisy.

Monsieur Gérard DUVAL précise que le club sportif FC3 Rivières met à disposition un accompagnateur dans le car.

Considérant que le service de transport le mercredi présente, à l'échelle de nos communes (bassin de vie), un service auprès des familles, des jeunes fréquentant l'école de foot du FC3 Rivières ou les centres de loisirs locaux (Canisy ou Bourgvallées) ;

Considérant que la CA Saint-Lô Agglo continuerait d'assurer l'organisation de la logistique du transport et que les communes concernées acceptent d'en assurer la charge financière,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter la prise en charge financière du coût du transport du mercredi en période scolaire, sur la base d'un budget annuel de 8500 € (charge actuellement supportée par le service) ;
- D'accepter une répartition de cette charge en fonction du nombre d'habitants par commune impliquée par ce dispositif (périmètre ancienne communauté de communes de Canisy) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité des membres présents et représentés.

**II – ACTIVITE DE COMPOSTAGE DES BOUES ET DE DECHETS VERTS EXISTANTE ET MISE A JOUR DU PLAN D'EPANDAGE SUR LA COMMUNE DE QUIBOU PRESENTÉE PAR LA SARL TRANS-PINTELIÈRE : CONSULTATION DU PUBLIC – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
CM2024-09-02-002**

La SARL Trans-Pintelière a effectué une demande d'enregistrement en vue d'augmenter son activité de compostage des boues et déchets verts et de mettre à jour son plan d'épandage sur la commune de Quibou.

En conséquence, par arrêté du 31/07/2024, Monsieur le Préfet a ouvert une consultation du public du 29 août au 26 septembre 2024 inclus. Conformément aux dispositions de l'article L512-7-3 du code de l'environnement, il invite le conseil municipal à donner un avis sur cette demande.

La commune de Canisy est consultée puisqu'une partie de son territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation ; les communes de Saint-Martin-de-Bonfossé, Dangy et Cerisy-la-Salle sont concernées, quant à elles, par la modification du plan d'épandage des effluents de compostage.

Monsieur le Maire rappelle qu'une note de synthèse explicative du dossier de déclaration d'enregistrement a été transmise aux conseillers municipaux avec leur convocation ainsi que le lien internet pour télécharger le dossier depuis le site de la préfecture.

La SARL Trans-Pintelière est implantée à Quibou, au lieu-dit de la Pintelière. Elle a été créée en 2006. Elle exploite actuellement une installation de compostage et de transit de déchets.

Le projet consiste à augmenter la capacité de la plateforme de compostage et de transit de déchets pour traiter **12 500 tonnes/an** : 1700 tonnes de déchets verts (rubrique 2780-1) et 10 800 tonnes de déchets verts et de boues de STEP urbaines (rubrique 2780-2).

Actuellement, 6070 tonnes/an de déchets verts et de boues STEP (rubrique 2780-2) sont traitées. Les composts seront vendus et les lixiviats épandus dans le cadre d'un plan d'épandage regroupant deux exploitations agricoles : le GAEC de la Janière et le GAEC de la Pintelière.

Nature des entrants identifiés dans le dossier (impact trafic transport par camion) :

2.1.1.1. Nature des intrants

L'installation de compostage a pour projet de traiter 12 500 t/an de déchets verts et de boues de STEP. Ces substrats sont des matières agricoles et urbaines du secteur géographique.

Tableau 5 : Matières premières 2780-1

Gisement	t/j actuel	t/j moyen projet	t/an moyen projet	Provenance
Déchets verts	-	5,6	1 700	Beny Bocage, Candol, Carentan, Condé sur Vire, Le Désert, Marigny, Pont-Hébert, Saint Clair sur Elle, Saint Martin de Bonfossé, Tessy sur Vire
TOTAL	-	5,6	1 700	-

Tableau 6 : Matières premières 2780-2

Gisement	t/j moyen actuel	t/an moyen actuel	t/j moyen projet	t/an moyen projet	Provenance
Déchets verts	19,9	6 070	15,7	4 800	Beny Bocage, Candol, Carentan, Condé sur Vire, Le Désert, Marigny, Pont-Hébert, Saint Clair sur Elle, Saint Martin de Bonfossé, Tessy sur Vire
Boues STEP			19,7	6 000	Agon, Armor Protéine Loudéac, Coutances, Granville, Quetteville sur Siègne, Saint Malo, STEP Aintrain, STEP Gouville, STEP Lessay, STEP Pirou, Yffiniac
TOTAL	19,9	6 070	35,4	10 800	-

Le tonnage annuel est obtenu à partir du tonnage moyen quotidien appliqué sur 305 jours ouvrables (jours de fonctionnement de l'installation).

Pour accéder à la plateforme de compostage, les camions doivent emprunter la route principale départementale RD38 et traverser le bourg de Canisy avant de rejoindre le site à 1,5 km par la voie départementale RD99 (route de catégorie locale ; route étroite, croisement difficile).

Le site de compostage de la Trans-Pintelière est implanté sur une surface de 21 934 m² au cœur d'une exploitation agricole dans un environnement agricole. L'emprise du projet représente 7630 m².

Le principal impact de l'activité sur l'environnement sera occasionné par les rejets atmosphériques liés :

- Au déchargement / chargement / transfert des déchets verts, des boues STEP et du compost (émission d'odeurs issues des zones de fermentation et maturation du compost),
- A la circulation de véhicules sur le site et sur le territoire (émission de gaz et poussières issues de la combustion de carburant).

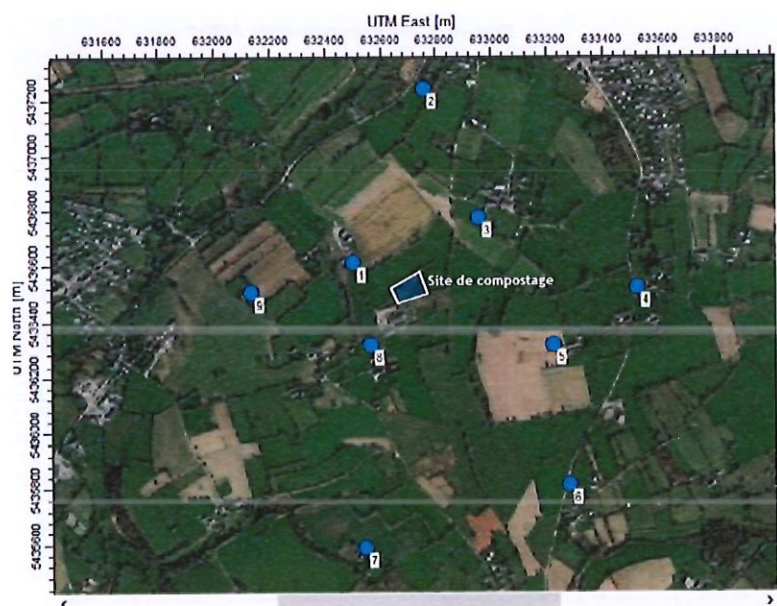
Les opérations susceptibles de générer des émissions importantes d'odeurs sont listées dans le tableau 23.

Tableau 23 : Opérations susceptibles de générer des émissions d'odeurs

Opération	Fréquence
Broyage	1-2 j/mois
Mélange	4 j/mois
Mise en place/retournement des andains	4 j/mois

Le site de compostage est situé à égale distance des bourgs de Quibou (NO) et Canisy (NE), sachant que Canisy se positionne sous les vents dominants venant de la plateforme (SO).

Un troisième impact sur l'environnement proche concerne le bruit généré par l'activité : usage et circulation des engins sur site, circulation des camions apporteurs d'intrants et livrant le compost, circulation des tracteurs attelés au matériel d'épandage ; ces engins impactant principalement les riverains habitants à moins de 200 mètres du site :



Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie émanant des membres de l'association « Bien vivre à la Pintelière », habitants riverains du site de compostage et donne la parole à Monsieur HELAINE, Président de cette association. Monsieur HELAINE confirme que les habitants du village sont impactés tous les jours, l'impact des odeurs générées par l'activité du site est minimisé dans le rapport ICPE selon lui. L'été, les habitants ne peuvent pas profiter de leurs extérieurs ; le trafic routier est énorme, un sens de circulation a été mis en place, cependant plusieurs camions (simple ou double benne) ne le respectent pas (...) Il rappelle qu'un collectif bio est présent à Quibou.

Monsieur le Maire donne également la parole à Monsieur Didier PERRARD, Président de l'Association de Sauvegarde et de Promotion du Pays Saint-Lois. Monsieur PERRARD complète les propos évoqués en précisant que la SARL Trans-Pintelière a été mise en demeure à deux reprises par Monsieur le Préfet de la Manche :

- en 2021, pour un dépassement de concentration d'odeur imputable à l'installation dans un rayon de 3000 mètres ;
- en 2023, afin de faire respecter le seuil maximum journalier de 30 t/jour de broyage de déchets verts (rubrique 2794) et, soit de revenir au seuil de 20 t/jour en moyenne annuelle de déchets verts et de boues compostées (rubrique 2780-2), soit régulariser la situation administrative en déposant un dossier ICPE ;

D'un point de vue environnemental, Monsieur PERRARD fait état de présence de matières plastiques dans les boues d'épandage se retrouvant dans les champs de cultures agricoles après épandage.

Monsieur le Maire remercie les Présidents de chaque association pour leur intervention et propose au conseil de délibérer afin d'émettre un avis sur ce dossier d'activité de compostage limitrophe à la commune de Canisy.

Considérant cette activité comme une activité industrielle et non agricole, son lieu d'implantation n'est pas approprié. En effet, le site est né au sein même d'une exploitation agricole, toujours existante, dans un secteur identifié comme agricole, bien que cette activité ne le soit pas. Le conseil municipal de Canisy, lors de l'enquête PLUi, avait alerté sur les possibilités de dérive à autoriser des secteurs dit économiques en dehors de toute zone industrielle (Stecal AXx à vocation économique - délibération cm2023-10-02-004 du 02 octobre 2023 avis du conseil municipal sur le projet arrêté du PLUi Saint-Lô Agglo).

Considérant que l'activité de compostage sur le site excède souvent le tonnage journalier autorisé, amplifiant ainsi les nuisances pour les riverains (trafic, odeurs, bruit) ;

Considérant que le trafic routier, notamment le trafic de camions pose un problème sécuritaire, car ceux-ci avant d'arriver sur site convergent par Canisy (RD38) et génèrent un flux dans le centre bourg, ce qui représente un risque pour les piétons et les cyclistes notamment ;

Considérant que les habitations proches du site, mais aussi le bourg de Canisy, ainsi que le domaine du château de Canisy, classé monument historique, sont sous les vents dominants, et peuvent donc être soumis aux nuisances olfactives générées par certains cycles de production / fermentation ;

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis défavorable sur la demande d'enregistrement présentée par la SARL Trans-Pintelière pour une activité de compostage de boues et de déchets verts existante et la mise à jour du plan d'épandage sur la commune de Quibou ;

- de proposer à Monsieur le Préfet de la Manche d'organiser à l'échelle du territoire de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo une concertation, afin de rechercher un lieu d'implantation propice à accueillir cette activité industrielle, en partenariat avec les collectivités compétentes en la matière et directement impliquées dans la gestion de ces déchets de compostage.

III - TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Maison de santé pluriprofessionnelle

Les travaux de construction de la maison de santé devraient démarrer ce mois-ci ; le chantier devrait durer 1 an.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un protocole d'accord relatif à la pose de films occultants sur les vitres intérieures de la façade Nord du bâtiment, va être rédigé par les avocats, mettant ainsi fin au recours gracieux formulé par le propriétaire de l'immeuble sis 21 rue Saint Pierre à Canisy.

Revêtement de la cour extérieure de la salle polyvalente

CM2024-09-02-003

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de reprendre le revêtement de la cour de la salle polyvalente, ceci afin de répondre aux normes d'accessibilité. Il souhaite réaliser un aménagement qualitatif.

Monsieur Gérard DUVAL présente un devis de l'entreprise OZOUF, franchise Daniel Moquet, d'un montant de 26 644,00 € HT pour la réfection du revêtement de la cour. Le revêtement proposé sera autodrainant ; il s'agit d'un matériau de couleur beige ou gris granité type Hydrastar, carrossable crème/granité implanté au niveau de la cour sur la longueur de la salle. L'accès (rampe depuis le portail) sera en enrobé rougissant, et un massif à l'entrée de la salle (gestion de la problématique de niveau) sera créé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'accepter l'offre de l'entreprise OZOUF d'un montant de 26 644,00 € HT pour la réfection de la cour de la salle polyvalente.

Il est précisé que le cheminement des eaux pluviales devra être vérifié au préalable.

Lotissement « Les Saults » - approbation de l'APD

CM2024-09-02-004

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'aucun vestige archéologique n'a été découvert suite au diagnostic d'archéologie préventive prescrit par le préfet de Région.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une modification a été apportée à l'avant-projet sommaire des travaux d'aménagement du lotissement « Les Saults » afin de prendre en compte la remarque du comité SCOT lors de l'instruction du permis d'aménager et ce qui a été imaginé dans le futur PLUi au niveau de l'OAP ; le cabinet TECAM a redéfini l'emplacement futur d'une voie à aménager

pour véhicules afin de communiquer avec la parcelle au sud du lotissement ; cela a engendré une modification de la surface de certaines parcelles.



Monsieur le Maire présente l'avant-projet définitif au conseil municipal. A ce stade, l'enveloppe prévisionnelle des travaux d'aménagement est estimée à 328 594.20 € HT.

Il propose au conseil municipal de valider l'avant-projet définitif et d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Valide l'Avant-Projet Définitif du projet d'aménagement du lotissement « Les Sauts » à 328 594.20 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au lancement de la consultation des entreprises pour les marchés de travaux.

Point sur les travaux en cours

Immeuble sis 2 la Pérelle : le désamiantage est en cours ; s'ensuivra la démolition de la maison courant septembre.

Atelier municipal : un aménagement de locaux sociaux est envisagé (vestiaires-bureaux) - adaptation il est prévu une extension du bâtiment en ayant recours à une structure de type Algeco

Logement sis 11 rue de Kergorlay : le cabinet BET-LENESLEY étudie le projet d'aménagement du logement en local adapté à l'activité d'une MAM, et proposera une estimation du coût des travaux.

Acquisition d'un banc rue Dr Leturc : Monsieur le Maire suggère d'acquérir un banc seul qui ne nécessiterait aucun entretien (type en acier) ou un bloc « jardinière-banc » qui serait installé à la jonction du stationnement.

Projet de construction de 12 logements MANCHE HABITAT - rue A. Bauchet : A l'initiative de Manche Habitat, une première rencontre a eu lieu avec le cabinet d'architecte Thinon-Richard pour que celui-ci puisse s'approprier l'environnement avec ses contraintes.

Vacance de logements :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir récupéré les clés du logement sis 2 rue André Osmond auprès de l'huissier ; un gros déblaiement s'avère nécessaire car le locataire a tout laissé sur place (syndrome de Diogène). Un devis va être demandé à une entreprise pour procéder au nettoyage du logement. Des travaux seront nécessaires avant de pouvoir mettre de nouveau le logement en location.

Deux studios, que la commune réserve aux apprentis ou étudiants, sont disponibles à la location. Le locataire d'un studio a quitté le logement sans en avertir la mairie.

Eglise de Canisy :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réfection du mur en plâtre à l'intérieur de l'église suite aux travaux de drainage extérieur du mur du côté de la nef devra être étudiée.

V - RENTREE SCOLAIRE 2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les effectifs de la rentrée scolaire :

		TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	total	% / N-1
2024-2025	Pole Canisy	2	18	10	7	14	19	15	16	16	117	3,5%
	Pole StEb RPI	0	12	20	6	10	11	9	7	10	85	-3,4%
	Total	2	30	30	13	24	30	24	23	26	202	0,5%

Professeur des écoles	Classes	Pôle Canisy effectif	
Mme Le Berthier	TPS - PS - MS	24	2TPS - 18PS - 4MS
M Leclerc / Mme Coullera	MS - GS - CP	23	6MS-7GS - 10CP
Mme Didier	CP - CE1	23	4CP - 19CE1
Mme Lenouvel	CE2 - CM1	23	15CE2 - 8CM1
M Beaufils	CM1 - CM2	24	8CM1 - 16CM2
	Total	117	

Professeur des écoles	Classes	Pôle RPI St Eb St Martin	
Mme Lemonnier	PS-MS	26	12PS-14MS
Mme Bouillon	MS - GS - CP	22	6MS - 6 GS - 10CP
Mme Roux	CE1 - CE2	20	11CE1 - 9CE2
Mme Veck/ Mme Adam	CM1-CM2	17	7CM1 - 10CM2
	Total	85	

Côté travaux, une VMC a été installée, côté « primaire », à l'école de la Joigne et une pompe de circulation d'eau pour le chauffage a été remplacée ; une cloison a été installée pour les WC de la garderie, à l'école de St-Ébremond.

VI - AVENANT A LA CONVENTION DE COOPERATION FIXANT LES CONDITIONS DE FOURNITURE DE REPAS AU COLLEGE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL CM2024-09-02-005

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de coopération fixant les conditions de fourniture et de repas fabriqués au collège « Jean Follain » pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de Canisy a été signée le 31/03/2023.

Au regard de l'inflation importante impactant les coûts de production des repas, le conseil départemental de la Manche a acté, par délibération de sa commission permanente du 13/10/2023

portant sur un tarif proportionné aux coûts de production, l'augmentation du tarif unique pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires de 2.80 € à 3.10 € à compter du 1^{er} septembre 2024. Il a également été décidé l'actualisation annuelle des tarifs de restauration scolaire en les indexant sur l'indice des prix à la consommation (hors loyers et tabac) de l'INSEE sur un an (de septembre à septembre) et ce, à compter de la rentrée 2025.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver l'augmentation du tarif unique de 2.80 € à 3.10 € pour l'année scolaire 2024/2025 ;
- d'approuver l'indexation du tarif sur l'indice de prix à la consommation (hors loyers et tabac) à compter de la rentrée 2025 ;
- de l'autoriser à signer l'avenant à la convention de coopération fixant les conditions de fourniture de repas fabriqués au collège « Jean Follain ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

VII - PLUi INFORMATION PHASE REPONSES POST ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire fait part aux conseillers des réponses apportées par les services de la CA Saint-Lô Agglo suite à l'enquête publique du PLUi.

Suite aux demandes de la SCI Château de Canisy, des modifications ont été apportées :

- Ajout de 6 « stecal » pour les six gîtes dans le parc du château côté vallée de la Joigne ;
- Création d'un zonage AUe espace terrain sous le cimetière pour hangar de stockage max 500m² ;
- Espace boisé classé pour les haies du terrain de l'avenue (alignement d'arbres) ;
- Abandon du Périmètre Délimité des Abords (PAD), pas d'accord entre l'Architecte des Bâtiments de France et le propriétaire sur le périmètre ;

Concernant le terrain cadastré ZI 5 sis rue Eléonore de Faudoas, le maintien de la zone réservée (demande de la commune) est prévu afin de permettre une jonction entre la rue Eléonore de Faudoas et le futur projet de maison de retraite.

Le PLUi devrait être soumis à l'approbation du conseil communautaire en octobre prochain.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Cadre de vie

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu un courrier anonyme faisant part de la présence de déjections canines dans les graviers de l'aire de jeux de la rue Eléonore de Faudoas. Un nettoyage va être fait. Il est suggéré d'installer un panneau avec pourquoi pas des sacs à la disposition des promeneurs de chiens.

Par ailleurs, il est proposé de mettre en place une signalétique pour informer de la présence de cette aire de jeux depuis la rue.

Mails des conseillers municipaux délégués

Madame Claude CARAU COUVREUR et Monsieur François OSMOND, absents à la séance de conseil, ont adressé chacun à chaque conseiller municipal un mail faisant part d'observations ou remarques sur des points concernant la vie de la commune relativement au cadre de vie, aux réunions post conseil, aux finances, etc.

Centre de secours de Canisy

Monsieur le Maire informe le conseil de la nomination du lieutenant Gildas BAUDRY chef du centre d'incendie et de secours de Canisy en remplacement du lieutenant Benoît RENIMEL.

Forum des Associations - samedi 07/09/2024 au gymnase de Canisy de 9h30 à 12h30

FC3 Rivières - changement de bureau

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Nicolas LERENDU, a été élu président du club suite à la dernière assemblée générale.

Subvention de l'ONAC pour la rénovation des Monuments aux morts

Une aide financière de 4948 euros a été attribuée à la commune pour la réfection des monuments aux morts.

Concours des maisons fleuries

La remise des prix se tiendra le jeudi 3 octobre à 18h00 en mairie.

Lettre présidentielle de remerciements pour la bonne tenue des élections législatives les 30 juin et 07 juillet dernier.

Répartition du FPIC - fonds de péréquation intercommunal

La CA Saint-Lô Agglo (communauté et communes membres) bénéficie, pour l'exercice 2024, d'un reversement du fonds national de péréquation intercommunal d'un montant de : **2 093 436 €**.

A ce titre, la commune de Canisy devrait percevoir **20 723 € pour 2024**, soit une diminution de 712 € par rapport à l'exercice 2023.

Jazz dans les prés - candidature saison 2025

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a proposé sa candidature pour accueillir un spectacle lors la saison 2025 ; 2 dates sont proposées : 27 avril ou 15 juin 2025.

Programmation Villes en Scène

La soirée de présentation du programme se tiendra le 24/09/2024 à LESSAY. Plusieurs dates sont prévues au Métronome pour la saison 2024/2025 :

Le jeudi 28/11/2024 : « Offre Spéciale »

Le mardi 14/01/2025 : Aïda

Le dimanche 23/03/2025 : « Préviens les Autres »

Prochaines séances de conseil municipal

Lundis 07/10/2024, 04/11/2024, 09/12/2024 et 06/01/2025.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h50.

Le Maire,

le secrétaire de séance,

